L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 AOUT 1852.

Imprimé et publié par G. F. W[illegible]

LUNDI [illegible], 30 AOUT.

Pour président :
WINFIELD SCOTT.
Pour vice-président :
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS.

Pour président et pour vice-président :

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard ; (substitut, J. W. HULING, de Plaquemines.)

Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans. (substitut, CYPRIEN DUFOUR, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension ; (substitut, FERGUS GARDÈRE, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston ; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Feliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET de St-Martin ; (substitut, J. K. ELGEE, des Rapides.)

Sixième District—JOHN RAY, de Ouachita, (substitut, D. F. BOYSDES, de Caddo.)

EUROPE.

Le Canada nous a apporté des journaux de Paris jusqu'au 5 du courant et de Liverpool jusqu'au 7. On trouvera plus loin les détails que nous leur empruntons.

EPOUVANTABLE CATASTROPHE.
Trois cents victimes !

Les journaux de New-York nous apportent le récit d'un effroyable sinistre dont le lac Erié a été dernièrement le théâtre.

Le steamer *Atlantic* et le vapeur à hélices *Ogdenburgh* se sont abordés le 20 de ce mois, à 2 heures du matin, au milieu d'un épais brouillard. *L'Atlantic* a coulé une demi heure après entraînant dans l'abîme près de trois cents personnes. Environ deux cent cinquante personnes ont été recueillies par l'*Ogdenburgh* qui a pu, malgré une forte voie d'eau, atteindre au port d'Erié.

Au moment de l'abordage tous les passagers de l'*Atlantic* étaient au lit. Réveillés par le choc des deux bateaux, ils se sont précipités sur le pont dans le plus grand désordre et ont paralysé tous les efforts des officiers qui cherchaient à organiser des moyens de sauvetage. L'entrepont était encombré d'émigrans norvégiens qui ne comprenaient pas un mot d'anglais et qui dans leur terreur couraient éperdus au milieu des ténèbres et se précipitaient à l'eau. La confusion était presque aussi grande parmi les passagers de la chambre. Les chaises, les fauteuils, les sofas et les autres meubles étaient construits de manière à flotter et à soutenir sur l'eau, en cas d'accident, ceux qui recourraient à ce moyen de sauvetage. C'est en vain que le capitaine et les officiers supplièrent les passagers de rester calmes et de se munir d'un meuble quelconque : la plupart, complètement égarés, couraient çà et là, en proie au plus violent désespoir, et se compagnaient même pas les paroles du capitaine. L'*Atlantic* a sombré au milieu des cris de cette foule éperdue dont les déchirantes lamentations se sont éteintes dans l'abîme.

L'Ogdenburg marchait dans le sillage du steamer naufragé, mais telle était l'épaisseur du brouillard que le sauvetage a paru un instant impossible.

On compte, en outre des deux cent cinquante passagers qui ont péri, cinquante autres victimes parmi les hommes d'équipage et les voyageurs dont les noms n'étaient pas inscrits.

L'Ogdenburg après avoir recueilli une partie des passagers de l'*Atlantic* se dirigeait vers sa destination lorsqu'on s'aperçut que l'eau montait dans la cale avec une rapidité effrayante. C'est alors une nouvelle scène d'inexprimable confusion, et la folle terreur des émigrans n'a pu être calmée que par la vue de la terre vers laquelle le steamer marchait à toute vapeur et qu'elle a heureusement atteint au moment où l'eau venait d'éteindre le feu de ses fourneaux.

OURAGAN A MOBILE.

Un ouragan d'une violence extrême a soufflé sur Mobile jeudi et vendredi dernier. On se rappelle qu'il nous avons eu aussi une forte bourrasque. Tout le littoral du golfe a éprouvé les effets de ce coup de vent, et nous ne tarderons pas sans doute à apprendre de nombreux sinistres maritimes. Les eaux de la baie de Mobile refoulées par le vent, avaient envahi la ville que est en grande partie inondée. La tempête n'a rien épargné : des toits ont été emportés, des arbres déracinés, des barrières renversées. Des bateaux à vapeur poussés par le vent et les flots se sont portés assez loin sur les terres. Voici les détails que publient les journaux de Mobile, et qui ont été traduits par nos confrères du *Courier*.

Jeudi, 10 heures du matin.

Nous pensions hier n'avoir pas de nouveaux désastres à enregistrer, mais nous étions étrangement trompés. Le vent qui s'était affaibli considérablement vers dix heures, a tourné, et a recommencé à souffler avec plus de violence vers une heure du matin.

[illegible]

Le lever du soleil, ce matin, l'aspect qu'offrait la ville était navrant. L'eau couvrait entièrement la rue Water, et de là, avait pénétré dans les magasins des rues St Francis, Dauphine, Conti et du Gouvernement, jusqu'à Royale.

La partie inférieure du marché était couverte de plusieurs pieds d'eau. On voyait çà et là flotter les débris des toits de diverses maisons, des [illegible] des objets de toutes sortes. [illegible]

Il est impossible maintenant de parcourir la rue Hamilton, car de nombreux arbres l'obstruent complètement, et elle offre l'aspect d'une forêt dont on aurait abattu les arbres. Dans la rue du Gouvernement, les dommages ne sont pas moins graves, et il fait est que dans toutes les parties de la ville les concitoyens ont éprouvé des pertes considérables. Il est en ce moment impossible d'estimer l'étendue de ces pertes, mais il est malheureusement certain qu'elles sont immenses. L'eau a monté avec tant de rapidité pendant la nuit, qu'il a été presque impossible de rien sauver. Peu de négociants avaient eu le temps de sauver leurs livres.

L'ouragan continue encore avec rage. On voit çà et là des hommes enveloppés de paletots de toile et [illegible] avec crainte dans les rues inondées de la ville ; quelques-uns travaillent dans leurs boutiques, mais c'est seulement pour tâcher de sauver ce qu'ils peuvent, d'autres sont à cheval et profitent pour se [illegible] les quelques secours.

MIDI.

L'ouragan continue, mais l'eau ne monte plus. Le bateau à vapeur dont on se servait pour enfoncer les pilots, près de la rue St Michel, vient de rompre ses amarres et a été emporté par le courant. Dans sa course, il a brisé les cordes qui retenaient le bateau de la malle *Wade Allen*, qui à son tour, s'est jeté sur la barque *Zenobia*, chargée de glace, et celle-ci a été entraînée par le courant.

On rapporte qu'une partie du toit de l'église de la rue du Gouvernement a été enlevé, ainsi que celui du restaurant du Hall. La nouvelle maison en pierres appartenant à MM. Dorrance et Co, a été renversée ainsi qu'une partie de la glacière de O. P. Gage. Les planches de diverses maisons de la rue de la façade ont cédé, et l'on craint beaucoup que les maisons elles-mêmes ne s'écroulent.

On rapporte également que le chemin de fer a été endommagé en plusieurs endroits. Les chars sont venus hier soir jusqu'à l'endroit connu sous le nom de «Three miles Creek»; mais on a jugé prudent de ne pas venir jusqu'en ville.

Six heures du soir.

L'eau baisse maintenant visiblement. Elle s'est retirée de la rue Water, et les boutiquiers de la rue Dauphine ainsi que ceux de la rue Conti s'occupent déjà de calculer l'étendue de leurs pertes. Au pied de la rue Dauphine, il s'est accumulé une grande quantité de barils, de boucauts, de caisses, d'arbres et d'objets de toutes sortes.

Nous espérons que les autorités de notre ville vont s'occuper activement de remédier à tous les maux dont nous venons d'être les témoins. Que la négligence ne soit pas une nouvelle cause de malheur. Il est prudent de donner des vêtemens aux malheureux, et de les engager à être sobres dans leur nourriture et leur boisson, seul moyen de se préserver des conséquences de l'humidité qu'ils ont endurée depuis plusieurs jours.

On attend avec anxiété les nouvelles de la Pointe Claire. La position de ce village est telle qu'elle fait craindre de graves malheurs. Le *Junior* est parti, il y a une heure, pour cet endroit, d'où nous espérons recevoir bientôt des nouvelles.

Depuis deux jours, pas un seul bateau de la malle n'a pu arriver jusqu'à nous. On estime à vue d'œil la perte des propriétés de un million et demi à deux millions et demi de piastres. Nous [illegible] en faveur du premier chiffre.

[illegible]

—Le capitaine Blakesly nous apprend que les steamers *Ambassador* et *Swan* ont probablement été transportés par la force du vent, presque dans les bois de Dog River. Il paraît aussi que le steamer *Belle Gates* a sombré près de l'endroit connu sous le nom de «l'Eight Mile Creek.» Deux pilotes ont été jetés à terre près de la Presse Walker. Le *Saxy Beville* qui avait rompu ses amarres, a vaillamment lutté contre l'ouragan, et l'on cite ce navire comme le seul qui n'ait subi aucun dommage. On trouva dans la rue Conti des mats de soixante-dix à quatre-vingts pieds de longueur.

Le vent s'est calmé et vient maintenant du Nord-Ouest. La pluie tombe avec moins de force.

—Nous recevons encore des nouvelles qui nous navrent le cœur, mais que nous faisons connaître à nos lecteurs. Nous apprenons à l'instant même la destruction de la maison située près du phare de la Pointe Chactaw, qui a occasionné la mort de cinq personnes. Vers dix heures du matin, la bâtisse a cédé, et ceux qui l'occupaient, se composant de Mme Philibert (qui allume les feux du phare) son gendre William K. Colgin et sa femme, ainsi que leurs deux enfans. M. Philibert et un nègre, essayèrent de se sauver en se réfugiant sur des radeaux. Mme Philibert et ses deux petits enfans—l'un, un garçon de cinq ans, l'autre une fille âgée de sept ans—se mirent sur un radeau, mais les vagues les enveloppèrent et ils furent noyés. On pense que M. Philibert et le nègre sont également noyés. On les a entendus appeler à l'aide au moment où le vent les poussait vers le bois. M. Colgin et sa femme ont été sauvés. Le corps de Mme Philibert a été retrouvé et sera enterré aujourd'hui. Les cadavres des deux enfans n'ont pu être découverts.

Le *Junior* vient d'arriver et annonce heureusement que les personnes qui habitaient l'Hôtel de la pointe Claire sont hors de tout danger.

L'eau a monté, à la Pointe, jusqu'au plancher de l'édifice principal, et les quais, les maisons de bains, et autres bâtisses accessoires (les cuisines exceptées) ont été enlevées. L'hôtel restera fermé pendant le reste de la saison.

Sur la côte orientale, la destruction a été la même : maisons de bains, maisons de pêcheries, les quais, &c. ont été enlevés par le vent comme un enfant enlève un jouet.

Les steamers Daniel Pratt et Col. Clay, et deux ou trois plus petits steamers, sont allés porter des secours aux navires en détresse.

La bourrasque a laissé des traces de son passage dans tous les petits villages situés sur le littoral du golfe et du lac. Pascagoula, Mississipi City, Biloxi, la Passe Christian et la Baie St Louis en ont éprouvé les effets.

BRUITS DOULOUREUX.—On lit dans la partie anglaise de l'*Orléanais* d'hier :

«Samedi soir, le bruit s'est répandu dans ce district que l'alderman LUGENBUHL, sa femme, ses deux enfans et son beau-père, s'étaient noyés près de Pascagoula. Ils se seraient trouvés sur le Lac au moment de la bourrasque qui a soufflé sur toute la côte, et l'embarcation aurait chaviré. Suivant une autre version, M. Lugenbuhl seul aurait péri, sa famille ne se trouvant pas dans l'embarcation. Il péchait sur le Lac avec une douzaine d'amis, et on ne les a plus revus. Les bruits qui nous sont parvenus sont contradictoires. Il y a peu de personnes que nous regretterions plus sincèrement que M. Lugenbuhl.»

ASSOCIATION PORTUGAISE DE BIENFAISANCE.—Cette Association a célébré hier l'anniversaire de sa création. Une salve d'artillerie a annoncé, vers dix heures du matin, le départ du cortège, qui s'était réuni rue du Canal et avait reçu une bannière nouvelle et un drapeau portugais. Après avoir parcouru les principales rues de la ville, les membres de l'Association se sont rendus à la Loge de l'Etoile Polaire, où les attendait un magnifique repas. Le banquet terminé, on a procédé à l'élection des officiers, et le cortège s'est reformé pour retourner processionnellement au lieu de la réunion.

EXPÉDITION CONTRE LE JAPON.—On écrit de Halifax que le commodore Perry a reçu du gouvernement américain l'ordre de retourner à New-York vers le 1er septembre pour prendre le commandement de l'escadre destinée à l'expédition contre le Japon. Nous croyions que cette expédition avait été abandonnée ; s'il en est autrement, nous le saurons prochainement d'une manière officielle.

Caroline du Nord.

On sait qu'en vertu de la Constitution du New-Hampshire il n'y a que les citoyens professant le culte protestant qui puissent exercer un emploi public. C'est le seul Etat dont le pacte fondamental renferme une pareille clause, le seul où le fanatisme ait triomphé de la raison. On a voulu assimiler sous ce rapport la Caroline du Nord au New Hampshire, mais il n'y a aucune analogie entre l'interdiction prononcée dans la charte de ce dernier Etat et celle que renferme la constitution caroliniene. Celle-ci se borne à déclarer que pour exercer des fonctions publiques dans l'Etat, il faut croire à l'existence de Dieu, ou à la vérité de la religion chrétienne, ou à l'autorité divine de l'ancien et du nouveau Testament. Donc ni les catholiques, ni les juifs ne sont exclus des emplois, car les uns et les autres croient à l'existence de Dieu et à l'autorité divine des livres saints ; cette clause n'a donc été introduite dans la constitution de la Caroline du Nord que pour satisfaire au sens religieux du peuple. Aux termes de l'article ci-dessus mentionné, les athées seuls ainsi que les païens se trouvent placés en dehors de la cité politique.

THE TRUE ISSUE.—Le premier numéro de ce journal a paru samedi. C'est une feuille moyenne, imprimée avec goût et qui promet de devenir pour notre cause un utile auxiliaire. M. Kelly, l'éditeur, s'y montre ce qu'il a toujours été, écrivain habile et publiciste de talent.

Congrès.

SÉNAT.—M. Hale demande la prise en considération du bill du *homestead*. Cette proposition fait naître un débat entre MM. Shields, Dawson, Douglas, Pratt, Rusk et Mason, d'une part, et MM. Hale et Chase d'une autre part. La motion est rejetée par 38 voix contre 10.

M. Rusk rapporte avec amendemens, le bill de la Chambre qui amende les lois relatives à la taxe postale des journaux. Les amendemens sont adoptés et le bill adopté.

M. Gwin rapporte le bill de la Chambre pour l'élection d'un imprimeur.

Le Sénat reprend la discussion du bill des portes et rivières et continue à délibérer sur ce projet de loi jusqu'au moment de l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill des allocations de la marine. Un grand nombre d'amendemens sont proposés et repoussés, puis la séance est levée.

HAVANE.—Nous avons reçu hier des journaux de la Havane jusqu'au 20 du courant. Le département des nouvelles locales y est fort triste, et nous n'avons rien pu en extraire. La variole sévit à Regla, village situé de l'autre côté de la Baie en face de la Havane.

MICHIGAN.—Les démocrates du Michigan, dans une Convention tenue à Détroit, ont désigné comme leurs candidats aux places de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, ROBERT MCCLELLAN et ANDREW PARSONS.

HAITI.—Il a été reçu à Boston des nouvelles de Port-au-Prince jusqu'au 4 août, et du Cap Haitien jusqu'au 8. La peste continue à sévir dans l'île et le nombre des victimes est fort considérable.

L'empereur a publié un décret ordonnant que les factures soient certifiées comme les manifestes, et décrétant une forte amende contre les contrevenans. Lorsque la différence dépassera $50, le navire sera saisi.

Chronique Locale.

DUEL.—Un duel a eu lieu hier sur le Chemin de Gentilly, entre deux jeunes de cette ville nommés Ernest Le Blanc et Washington Baldwin. Au premier feu, Ernest Le Blanc a reçu dans la poitrine la balle de son adversaire et a expiré presqu'immédiatement.

Le député coroner Lozes a pratiqué la levée du corps et le jury d'enquête a rendu un verdict constatant le genre de mort.

COUPS DE POIGNARD.—Adolphe Nichols a comparu hier devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir, le 28 courant, frappé de deux coups de poignard Joseph Auld, (et non Paul Bienvenu, comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours) à la suite d'une querelle qui s'était élevée entre eux.

L'accusé a fourni un cautionnement de $1,000 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Nichols et Auld ne sont âgés que de quatorze ans.

Le recorder Seuzeneau a envoyé à la maison de travail une femme du nom de Purcell pour s'être enivrée et avoir battu ses enfants.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps de Eleuther St-Amand qui s'est noyé dans le fleuve. Le défunt ne possédait pas toute sa raison et était sujet aux crises.

St-Amand est né à la Nouvelle-Orléans et était âgé de 25 ans.

—Mary Gallagher a été trouvée morte au No 204, rue Tchoupitoulas. Le coroner a pratiqué la levée du corps et le jury d'enquête a rendu un verdict de : Morte d'intempérance.

La défunte est née en Irlande et était âgée de 62 ans.

MEURTRE.—Nous empruntons la narration suivante au *True Delta* d'hier :

La goëlette *James Stockton*, capitaine John Caldwell, est arrivée hier au nouveau canal, ayant à bord le corps de Daniel S. Halloran qui a été assassiné à la passe Manchac par deux individus avec lesquels il travaillait.

Halloran, Hiram Brady et Philip Peters avaient formé une société pour la fabrication de merrains et de pieux et avaient établi leur chantier sur les bords de la Passe Manchac, entre le lac Pontchartrain et le lac Maurepas. Halloran revint en ville pour chercher des provisions, et fut de retour lundi de la semaine passée.

Parmi les objets qu'il avait achetés il se trouvait un cruchon de whiskey qu'il avait payé de ses propres deniers. Chacun des associés but de la liqueur et Halloran ayant dit à ses compagnons qu'il fallait conserver pour une autre occasion ce qui restait de whiskey, ceux-ci ne voulurent pas y consentir et résolurent de vider le cruchon.

Sur ces entrefaites ils s'embarquèrent tous, trois dans un esquif et lorsqu'ils furent arrivés au milieu de la Passe, Brady et Peters jetèrent Halloran par-dessus bord parce qu'il refusait de leur donner du whiskey. Celui-ci gagna à la nage l'autre côté de la Passe, et se rendit à l'endroit où ils étaient partis. De conversant alors d'infliger un châtiment à Halloran pour n'avoir pas voulu se rendre à leur désir. Ils traversèrent la passe, s'emparèrent de Halloran, le frappèrent avec violence et lui firent des blessures en plusieurs endroits. [illegible]

[illegible]

Le député coroner Lozes a pratiqué la levée du corps et le jury d'enquête a rendu un verdict constatant que Halloran était mort des suites des blessures qui lui avaient été faites par Brady et Peters.

Le défunt est né en Irlande et n'avait que 25 ans.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Il a été admis à l'Hôpital de Charité, pendant la semaine qui vient de s'écouler 410 malades. Il en est sorti 373 et il en est mort 32. Le nombre des malades qui sont encore en traitement s'élève à 876.

ECRITURE.

De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine pour cette branche importante d'une éducation commerciale, à l'Académie d'Ecriture et de Tenue des livres de DOLBEAR, No 56, rue du Canal.

France.
Fête du 15 août.

Voici, d'après un journal, le programme complet et officiel de la fête du 15 août, tel qu'il a été approuvé par le président de la république :

Le matin du 15 août, le prince président entendra une messe de *Te Deum* dans l'église de la Madeleine.

Champs-Elysées.—L'avenue sera bordée de 62 fontaines de 7 mètres de haut, ornées de statues, de fleurs, de feuillages et d'appareils destinés à faire jaillir l'eau, et à porter des illuminations diverses.

Ces deux lignes seront entrecoupées par des appareils à gaz, au nombre de 136, ajustés sur les candélabres existans, et représentant des aigles et des N couronnés qui se dessineront le soir en jets de lumière. Les fontaines, les aigles et les N seront reliés par des guirlandes de verres de couleur.

La statue équestre, en bronze, de l'empereur, par M. de Niewerkerque, sera placée au rond point des Champs-Elysées, sur l'emplacement du bassin.

Deux théâtres et deux mâts de cocagne seront édifiés sur le grand carré des fêtes.

Le soir, les quatre fontaines des petits carrés, le grand carré, l'allée d'Antin, le Cours la-Reine et les autres allées seront illuminés.

Arc de Triomphe de l'Etoile.—Un aigle colossal, dessiné par M. Barye, surmontera le couronnement de l'arc de triomphe de l'Etoile. Le jour, cet aigle sera figuré en bronze, au moyen d'une toile de décor peinte ; le soir, il apparaîtra dessiné en lignes de feu qui reproduiront les contours, les ailes et tous les détails de sa structure.

Le monument sera éclairé par les reflets de la lumière électrique.

Place de la Concorde.—L'obélisque, les deux fontaines, les candélabres, les colonnes rostrales, les statues des villes de France, les balustrades des anciens fossés seront décorés d'attributs, de fleurs et d'appareils d'éclairage pour le soir, des arcades lumineuses enceindront la place.

Le ministère de la marine, le garde-meuble, la rue Royale et la Madeleine seront illuminés le soir.

A deux heures, dans le bassin compris entre le pont Royal et celui de la Concorde, auront lieu des régates.

Dans l'après midi aura lieu, entre les ponts d'Iena et des Invalides, un simulacre de combat naval entre le vaisseau-école, des bateaux à vapeur et des chaloupes armées en guerre.

Le combat se prolongera jusqu'à l'entrée de la nuit.

Des tentes et des estrades seront dressées pour les spectateurs.

Le soir, les embarcations seront illuminées.

Tuileries.—Derrière la grille du Pont-Tournant, des appareils électriques, des ifs et des bannières orneront les alentours du grand bassin. Le jet d'eau sera lumineux et coloré.

Un orchestre sera dressé à l'angle de la terrasse des Feuillans.

Place Vendôme.—La colonne sera illuminée en spirales, depuis sa base jusqu'au sommet, par des appareils à gaz qui en produiront l'architecture et dont les contours de l'hélice. Aux angles de la corniche supérieure figureront quatre aigles illuminés de la même manière et supportant des couronnes impériales dont les pierreries seront imitées par des feux de diverses couleurs.

La place sera entourée d'écussons dans lesquels seront inscrits les noms de huit grandes victoires de l'empire.

Depuis le boulevard jusqu'à l'entrée de la place, et depuis la sortie jusqu'à la rue de Rivoli, les rues de la Paix et Castiglione seront illuminées au moyen d'appareils semblables à ceux du boulevard. La rue de Rivoli sera également depuis les Tuileries jusqu'à la place de la Concorde.

Boulevards.—Depuis la place de la Bastille jusqu'à celle de la Madeleine, 150 des 300 candélabres consacrés de chaque côté du boulevard [illegible], auront reçu, au lieu des réverbères qui les surmontent, des appareils en zinc découpés et en fer creux, imitant les branches d'un palmier, formant une gerbe de feuilles de deux mètres de diamètre, illuminés chacun de nombreux becs de gaz et portant aux extrémités des tiges des globes de couleur.

Bercy.—Dans le bassin de la Seine compris entre le pont d'Austerlitz et celui de la Rapée, auront lieu des luttes et un divertissement nautique.

Devant l'avenue et devant la place du boulevard de l'Hôpital seront établis un théâtre, deux mâts de cocagne et divers jeux. Sur la place Mazas, un corps de musique militaire ; jeux et marchands.

Le soir, ces localités seront illuminées, et un feu d'artifice sera tiré à l'une des extrémités du pont d'Austerlitz.

Barrière du Trône.—Il sera également tiré un feu d'artifice à la barrière du Trône.

Feu d'artifice de la place de la Concorde.—A neuf heures sera tiré, devant le palais du Corps Législatif, un feu d'artifice dont les salves de l'artillerie placée sur le quai d'Orsay annonceront le commencement. Il représentera le passage du mont Saint-Bernard, épisode composé de diverses scènes militaires et simulacre de combat. Des feux nouveaux imiteront des flots de neige tombant sur les acteurs. Après plusieurs pièces de pyrotechnie, une image colossale de l'empereur, à cheval, franchissant le mont Saint-Bernard, et reproduisant le tableau de David, apparaîtra dessinée en feux de lance, qu'entendront pour la laisser ensuite ressortir sur le fond lumineux du bouquet.

Enfin un ballon enlèvera un feu d'artifice d'un genre nouveau et un dernier bouquet qui éclatera dans les airs.

Des estrades pour les spectateurs seront établies sur la berge de la rive droite de la Seine.

Musique militaire.—Dans le courant de la journée, des corps de musique militaire exécuteront des symphonies sur les places de la Bastille, du château d'Eau, Vendôme, devant la Madeleine et au carré Marigny, en face de l'Elysée.

Illumination générale des édifices et monumens publics, terre-plein du Pont Neuf, etc.

Bal des Marchés des Innocents.—Un bal sera offert sur l'emplacement du Marché des Innocens aux dames de la Halle.

A cet effet, cet emplacement sera transformé en une salle de bal immense pouvant contenir vingt mille spectateurs, avec plancher, tapis, décorations, &c.

Un buffet, orné d'une illumination splendide, sera le point central de cette fête. Danses, buffets, rafraîchissemens.

La veille, 14 août, à deux heures de l'après-midi, il y aura spectacle gratuit à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Français, et le 15, jour de la fête, à l'Hippodrome, aux Arènes nationales et au Cirque des Champs-Elysées.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 5 août 1852.

—Des nouvelles de Lisbonne, en date du 29 juillet, annoncent que les projets de capitalisation et d'amortissement ont été rejetés par les cortes. La chambre des députés a été dissoute le 26 juillet et une nouvelle est convoquée pour le 1er décembre.

—Don Miguel a notifié officiellement aux diverses cours la naissance d'un enfant, auquel il réserve ses droits de succession au trône de Portugal et des Algarves, ainsi que les propriétés et domaines de la maison de Bragance.

—On annonce que le gouvernement danois veut raser la forteresse de Rendsbourg.

—Une dépêche télégraphique de Berlin annonce que la *Gazette prussienne*, organe officiel du gouvernement de Prusse, déclare apocryphe le document que le *Morning Chronicle* a publié, comme étant le résumé d'un traité secret entre les trois puissances du Nord.

—Saïd Pacha s'est embarqué le 29, à Trieste, à bord d'un bateau à vapeur du Lloyd autrichien, pour Constantinople. Le même jour, le roi Othon, de Grèce, a quitté Vienne pour se rendre aux eaux de Carlsbad.

—On écrit de Malte, le 27 juillet, qu'on a appris l'arrivée à Tripoli de l'escadre française venant d'Alger. Dans le cas où les Français retenus par le pacha ne seraient pas rendus, l'amiral français avait menacé d'en venir aux hostilités. Le pacha est résolu. Avant le départ de la malle, il refusait obstinément de rendre les Français.

—On lit dans la *Gazette de Coblentz* du 26 juillet :

«Hier à midi, le général de Lamoricière est parti pour Mayence, où il se propose de passer quelques jours. Nous apprenons que le départ du général n'a pas été volontaire de sa part.»

—On sait qu'un grand nombre d'évêques ont donné leur adhésion aux principes contenus dans la lettre pastorale de M. l'évêque d'Orléans sur la question de l'enseignement des classiques anciens. Parmi les dissidens, il faut compter, à ce qu'il paraît, M. l'évêque de Gap. Voici la réponse de ce prélat à l'évêque d'Orléans. La pièce qu'on va lire n'est certainement pas une des moins étranges que cette affaire ait produites :

«Monseigneur,

»Je crois en Dieu, créateur de l'univers, mais je ne crois pas à la bonne foi de ceux qui veulent détruire l'*Univers*.

»Je crois en Jésus-Christ, qui a établi son Eglise avec les docteurs chrétiens, et non avec les doctes du paganisme.

»Je crois au Saint-Esprit, qui a parlé par les prophètes et non par les sibylles.

»Je crois à la communion des saints, mais je ne veux pas être de celle de *la Gazette*, du *Siècle*, des *Débats*, de *la Presse* et du *Charivari*.

»Je crois à la résurrection des morts, mais je crains beaucoup celle des gallicans et des parlementaires.

»Je crois à la vie éternelle, mais je ne veux pas de celle des Champs-Elysées, quelque belle que la fassent les poëtes païens.

»C'est-à-dire, Monseigneur, que je suis pour l'adoption des auteurs chrétiens dans une juste proportion, sans renoncer aux chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes soigneusement expurgés de ce qu'ils ont trop souvent de contraire aux bonnes mœurs et à la foi catholique.

»J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, etc.

»IRÉNÉE, *évêque de Gap.*»

Angleterre.

Les journaux de Londres continuent à estimer diversement le résultat des élections. Le *Post* pose les chiffres suivants : libéraux, 317 ; ministériels, 336 ; majorité ministérielle, 19.

Acceptons pour un moment ces chiffres, et prions le *Morning-Post* de nous dire sur quoi le cabinet a la majorité. Est-ce sur le système protecteur ? Oh ! non, la question est vidée. Le système de 1846 est devenu système national ; le voilà hors de discussion pour un nombre indéterminé d'années. Serait-ce sur la politique extérieure ? Mais le *Post* [illegible] et il ne ferait croire à personne [illegible] les secours du foreign-office [illegible] lord Malmesbury.

[illegible]

Reste la question religieuse. Or, personne ne le sait mieux que le *Post*, il n'y a pas de majorité dans le nouveau parlement pour aller au delà du bill sur les titres ecclésiastiques.

Il y a pourtant une raison à la classification que fait si obstinément le *Post*. En cherchant un peu, nous pensons l'avoir trouvée, et nous allons la dire à nos risques et périls. Le *Post* compte comme ministériels tous ceux qui ne veulent, à aucun prix, que lord Russell redevienne premier ministre, et nous estimons qu'ils sont beaucoup plus de 336, si aux derbystes on ajoute les amis de lord Palmerston. Mais c'est là une affaire de personnes et non de principes, car on peut très bien former un cabinet libéral sans lord Russell.

Le parti libéral n'est pas d'accord sur tout ce qu'il faut faire, mais il l'est sur tout ce qu'il faut empêcher. C'est là un fait, on peut dire constaté, et dont nous persistons à croire qu'il faudra partir pour composer une administration nouvelle en réunissant les chefs de toutes les grandes fractions parlementaires, afin que, de négative qu'elle est, la majorité devienne positive, s'il est permis d'emprunter cette façon de parler à la physique.

Quant aux chiffres, nous croyons que le *Sun* et le *Globe* sont près de la vérité en disant que la chambre des communes comptera 284 ministériels et 370 anti-ministériels. La courte session d'octobre achèvera, du reste, d'éclairer ce débat qui, dès à présent, nous l'avouerons, nous paraît assez clair. Alors se formera un cabinet comprenant les têtes de tous les partis qui veulent le progrès, ou bien éclatera la nécessité d'une dissolution nouvelle. *(Siècle.)*

Espagne.

Voici quelques nouvelles extraites de la correspondance lithographiée de Madrid, 28 juillet :

«Les politiques de la *puerta del Sol* profitent de l'absence de la cour et du séjour des ministres à la Granja pour répandre les bruits les plus absurdes. Depuis hier il n'était rien moins question que d'un complot militaire découvert à la Granja, et qui aurait coûté la vie à cinq sergens. On ne sait ce qui a pu donner lieu à des bruits aussi ridicules. Les dernières nouvelles de la Granja sont du 27 : bien loin de conspirer, chacun cherchait à s'amuser et à jouir de la fraîche température qui règne dans cette résidence royale.

»La réunion des directeurs des armes spéciales, dont on avait tant parlé, a eu lieu le 25, en présence du président du conseil. Dans cette réunion, on a agité la question des économies qui pourraient être introduites dans le budget du ministère de la guerre.

»On beaucoup discuté, mais il n'a été pris aucune résolution ; seulement il a été décidé que ces messieurs rédigeraient un rapport qui serait remis à M. Bravo Murillo, dans lequel on indiquera au gouvernement les améliorations à introduire dans le budget de la guerre pour l'exercice 1853. Les ministres se sont réunis le même jour en conseil, et l'on assure que, sous peu de jours, le gouvernement traitera sérieusement la question de la réunion des chambres. On pense que la dissolution des cortès aura lieu dans le mois prochain. Les ministres travaillent activement à la confection du budget.»

On nous écrit de Londres, dit la *Espana*, qu'il vient de s'organiser dans cette capitale une compagnie qui se propose d'établir une communication rapide et directe entre Southampton et les principaux ports de nos côtes sur l'Océan jusqu'à Cadix par bateaux à vapeur. Cette compagnie est formée par celle du Western-Railway, celle des digues de Southampton et M. Mauld, entrepreneur du chemin de fer d'Isabelle II, chacune des parties contractantes pour un tiers du capital social. La compagnie aurait l'intention de proposer au gouvernement espagnol le transport direct, une fois par semaine, de la correspondance publique de la Péninsule avec l'Angleterre, *et vice versa*, de cette manière on recevrait à Madrid les lettres de Londres en quatre au lieu de six jours.

Allemagne.

La *Gazette du Weser* du 31 juillet publie la note suivante touchant l'augmentation des forces militaires de la confédération germanique :

«On sait que le contingent fédéral sera élevé d'un pour cent à un pour cent et demi du nouveau recensement. La commission fédérale militaire se compose des ministres d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et de la Hesse-Electorale. Ainsi les trois plus grands Etats de l'Allemagne sont en majorité. Les armées prussienne et autrichienne sont assez fortes pour fournir ces contingens plus considérables. Quant à la Bavière, qui veut jouer le rôle de grande puissance, elle a porté l'effectif de son armée à 76,394 hommes. La commission des 12 est composée des ministres d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Saxe, de Hanovre, de Wurtemberg et de Hesse Darmstadt. Ainsi la majorité dans cette commission est aussi du côté des Etats qui désirent une augmentation de force militaire, car la Saxe aussi a augmenté son armée de 13,500 à 25,350 hommes, mais il importe de remarquer que cette résolution de la commission n'a pas encore été adoptée par la diète ; dans tous les cas, l'augmentation de l'armée prussienne ne peut être que préjudiciable aux petits Etats.»

Italie.

On lit dans la correspondance de Gênes :

«Quoique l'un des premiers magistrats, M. Costa della Torre, conseiller à la cour de cassation, soit poursuivi par ordre du ministre de la justice pour publication d'une brochure contre le mariage civil, la déclaration de l'archevêque de Chambéry et des quatre évêques de la Savoie n'a pas encore été l'objet d'aucune accusation, bien que les prélats savoisiens aient, à la fin de leur déclaration, fulminé un commandement d'excommunication en quatre articles contre ceux qui obéiraient à la loi sur le contrat civil du mariage.

»Cette attitude du pouvoir est attribuée par les uns à la crainte qu'inspirent les cinq évêques et par les autres à l'espérance qu'une transaction sera adoptée pour ne pas donner prise à un réquisitoire malgré sa violence.

»Le décret du grand-duc de Toscane, relatif à M. Boccella, est si bienveillant pour l'ex ministre, qu'en lui conservant les appointemens ministériels et promet une grande dignité, que l'on voit bien que le grand duc n'a eu la main forcée. On croit que c'est M. Bulwer, qui depuis le retour du grand duc des bains de Montecatino, a eu plusieurs audiences. M. Boccella voulait, dit-on, rétablir l'ordre des chevaliers de Malte, qui sont en Toscane avec le titre d'hospitaliers, et y possèdent des fiefs pour des hôpitaux. Il voulait les rétablir comme milice militaire. Mais tout cet ordre n'est pas sans relations avec la Russie, qui pense qu'il sera rétabli, parce que le grand maître avait en 1800 délivré à l'empereur Paul par le conclave de Ratisbonne.

»Il y a dans le *Moniteur* un décret sur les hôpitaux qui donne à croire que sir Bulwer a insisté sur le danger de la concentration du pouvoir suprême dans les mains de M. Boccella et du rétablissement de l'ordre de Malte comme ordre militaire. Le grand-duc est donc revenu à M. Baldasseroni et l'a confirmé au pouvoir.

»A Naples on croit que le prince de Satriano, général Filangieri, est en disgrâce. Il a fait bon accueil à l'amiral russe et à l'état-major français à Palerme. Le gouvernement napolitain a la faiblesse, dit-on, de voir des muratistes dans tous les Français. Le général n'a fait que renouveler une amitié commencée sous l'Empire, quand il servait sous les drapeaux de la France.

»Le général Filangieri avait promis des routes carrossables, l'institution de la garde nationale, des réformes financières, etc. On dit que le roi l'a plaisanté sur sa *magnifique toilette de général français*. Cependant, on apprend de Naples que le système des voies carrossables est à l'étude et protégé par le roi. Quant aux mesures financières, l'ordre publié par la *Gazette des Deux-Siciles* pour mettre en vente les domaines de la couronne en les déchargeant de toutes redevances et prestations en nature, semble être une des réformes conseillées par le général. Quoi qu'il en soit, le prince de Satriano doit être remplacé dans le gouvernement de la Sicile par le prince d'Ischitella.—Une autre version dit que ce sera le comte de Trapani, frère de S. M., qui ira prendre le commandement de l'île, accompagné du prince Comitini, faisant les fonctions de chef d'état-major.»

Suisse.

Neufchâtel, 30 juillet.—La séance de ce jour du grand conseil peut être regardée comme l'une des plus importantes depuis l'établissement de la république. Il s'agissait de délibérer sur un projet de loi concernant le crime de haute trahison. Cinq membres de l'opposition royaliste dont on espérait obtenir l'adhésion étaient absens. Les neuf membres présens étaient les organes des deux partis. M. d'Ivernois a demandé que l'on commençât par faire reconnaître la république neuchâteloise par les puissances européennes. Rappelé à l'ordre, l'orateur a dit qu'aussi longtemps qu'il y aurait deux partis dans ce pays, la notion de haute trahison ne serait point précise. Le conseil ayant voté, il a été décidé à la majorité de 68 voix contre 10 que dans la séance de demain on projet de loi sur le crime de haute trahison serait présenté.

Dans la séance de l'après-midi, le grand conseil a adopté la résolution suivante : La corporation politique appelée bourgeoisie de Valengin, déjà privée de son droit par la constitution, est et demeure supprimée. La propriété des anciens comtes de Valengin et des princes leurs successeurs, attribuée à la bourgeoisie, est maintenue en faveur des communes du comté (c'est à dire du val de Nuz et des Montagnes). Les archives de la bourgeoisie de Valengin sont incorporées à celles de l'Etat.

La discussion a été calme et digne, et la résolution a été proclamée sans manifestation bruyante d'aucun côté.

(Journal allemand de Francfort.)

BERNE.—Dans la séance de l'assemblée nationale du 31 juillet, le message du conseil national concernant la pétition de Posieux a été communiquée. Le conseil propose le rejet de la pétition. *(Gazette de Bâle.)*

Grèce.

On écrit d'Athènes, en du 20 juillet, que l'ambassadeur de Russie a publié une circulaire dans laquelle il déclare que son gouvernement est totalement étranger aux entreprises et menées du moine Christophoros Populaky.

Le roi Othon restera deux mois à Carlsbad.

Des lettres de Constantinople annoncent qu'on s'y attendait à une changement de ministère dans le sens russe.

Le roi de Grèce a fait retenir à Carlsbad un appartement de quatorze pièces. La reine remplira pendant l'absence du roi les fonctions de régente ; elle est très populaire dans le pays, et S. M. n'aura rien à redouter des intrigues du clergé. Comme ces intrigues sont un fait nouveau dans l'histoire de la Grèce moderne, on pense qu'elles sont fomentées par une personne étrangère qui voudrait remettre en question l'existence du nouveau royaume.

Prétendu traité entre les cours du Nord.

Nous avons mentionné dans notre courrier quotidien, dit le *Siècle*, la publication par le *Morning Chronicle* de ce que ce journal dit être l'analyse d'un traité *secret* signé par les cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Lorsqu'au mois de mai dernier, le *Times* crut devoir se moquer de ses lecteurs par le même *puff* exactement, nous eûmes soin d'en avertir les abonnés du *Siècle*. Le *Moniteur* publia un peu plus tard un *Communiqué* déclarant MENSONGER le document en question. Cela n'a pas empêché le *Chronicle* de reproduire la facétie sous son grand confrère de la Cité de Londres [illegible] l'*Assemblée Nationale* de prendre cette affaire au sérieux.

Le *Morning Chronicle* commence par rappeler les demi-échanges entre les cours de Vienne, de Berlin et de Saint Pétersbourg, pendant les mois de février, mars et avril derniers, au sujet du [illegible] de la France. Il continue en ces termes :

[illegible]

Guadeloupe.

Voici comment l'*Avenir* du 7 juillet s'exprime sur les démonstrations auxquelles a donné lieu l'arrivée de M. Charles Dain, élu représentant du peuple, actuellement conseiller à la cour d'appel de la Basse-Terre :

«M. Charles Dain, nommé conseiller à la cour d'appel par décret du 17 mai 1852, est arrivé à la Basse-Terre, hier, par le paquebot du 17 juin.

»Sa présence a été l'occasion d'un scandale que nous déplorons sincèrement.

»Une manifestation a eu lieu à la suite de laquelle beaucoup d'arrestations ont été opérées.

»Certes, nous ne sommes pas partisans de M. Dain. En 1848, au club de la Concorde, et dans ce journal, nous l'avons combattu de toutes nos forces en tant que candidat à la représentation coloniale ; depuis, nous l'avons toujours trouvé dans les rangs de nos adversaires les plus décidés.

»Et nous défendions, alors comme aujourd'hui, les idées gouvernementales.

»Aujourd'hui M. Dain est conseiller à la cour d'appel ; il l'est en vertu d'un décret présidentiel ; il l'est parce que tel a été le bon plaisir du président de la république, l'élu et le travail partout, partout le respect de la loi et de l'autorité.

»Or, les hommes d'ordre que l'épopée des plus grandes crises, ont tenu les institutions, le drapeau de la liberté, et qui ont pour drapeau leur personne pour empêcher le triomphe de l'anarchie et pour sauvegarder le principe de l'autorité, si vivement attaqué alors, ne doivent point, à notre sens, à cause de M. Dain, lorsqu'il se présente [illegible] par des démonstrations bruyantes, parties de cette classe de citoyens [illegible] de l'ordre.

»Le silence, cette grande et significative condamnation, le dédain le mépris [illegible]

»L'*Avenir* n'a pu, comme on le voit, se maintenir sur la ligne de modération qu'il avait d'abord voulu marcher. Il dit dans ce même numéro [illegible]

»Des arrestations ont été opérées.

»Le maire, les adjoints, les membres du conseil municipal, ont offert leur démission à M. le gouverneur.

»Ces démissions ont été acceptées.

»M. Vallée, inspecteur général de colonie, a été chargé de remplir provisoirement les fonctions de maire à la Basse-Terre.

»Les membres du conseil privé ont également offert leur démission.

»*Cette manifestation*, réprouvée et [illegible], et d'une haute signification, a été *hautement approuvée à la Pointe-à-Pitre.*

»*Le conseil municipal de cette ville est venu adhérer aux mesures* [illegible] de la manifestation [illegible] *de la milice doivent, également adresser leur adhésion.*

»L'*Avenir* ayant qualifié de [illegible] la manifestation qui a donné lieu à trois charivaris successifs et provoqué une série d'arrestations et de démissions, le conseil, de tous ensemble, de montrer que le gouverneur n'a pas tout à fait partagé cette manière de voir. La *Gazette officielle* a publié la proclamation suivante :

«*Gouvernement de la Guadeloupe.*

»Les manifestations qui ont eu lieu à la Basse-Terre, dans la journée d'hier, paraissent devoir se renouveler, le gouverneur déclare qu'il est dans la ferme volonté de faire usage des pouvoirs extraordinaires pour les réprimer.

»Basse-Terre, le 6 juillet 1852.

»Le gouverneur, AUBRY-BAILLEUL.»

Malgré cette proclamation en date du 6, ces manifestations continuaient le 9.

Les membres du conseil, au nombre de six, trois titulaires et trois suppléans, avaient donné leur démission, qui avait été acceptée. Les conseils municipaux de la Basse-Terre et de la Pointe à Pitre avaient suivi cet exemple. Les anciens colons ne paraissent pas même comprendre, après réflexion, que le gouverneur ait voulu s'opposer à l'accueil fait à M. Dain. Dod, après s'être séparés avec éclat de l'autorité coloniale, ces messieurs ont déclaré à l'autorité métropolitaine qu'elle devait révoquer une nomination qu'il suffisait de signaler à M. le président de la république, dont la religion a été [illegible].

Voici, du reste en quels termes, et sous le couvert de l'ordre, l'adresse de ces messieurs du parti de l'ordre :

«Prince,

»Les colons de la Guadeloupe ont éprouvé une profonde et douloureuse émotion en apprenant la nomination de M. Charles Dain aux fonctions de conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe.

»Peut-il être magistrat dans notre pays l'homme sans convictions que nous avons vu aux élections de 1848, toujours prêt à sacrifier ses opinions aux partis dont il sollicitait les suffrages, et ne reculant devant aucun moyen d'assurer le succès de sa candidature ;

»Celui qui s'est fait à la tribune de l'assemblée nationale l'écho de toutes les calomnies dirigées contre les colons ;

»Celui que les débats d'un procès tristement célèbre proclamaient, il y a quelques mois, le confident de l'incendiaire Edouard Sénécal !

»Peut-il être magistrat, le promoteur des banquets démagogiques, le signataire de tous les appels au désordre ?

»Les fauteurs des troubles, ceux qui, en ce moment encore, cherchent sourdement à mettre nos campagnes en révolte ouverte contre la loi, ne trouvent-ils pas dans cette nomination un nouveau prétexte d'abuser de la crédulité de nos populations ?

»Les gens de bien ne craindront-ils pas de voir se dresser à la place du magistrat impartial l'homme de parti avec ses haines et ses vengeances à satisfaire ?

»Nous en avons la conviction, prince, votre religion a été trompée. Vous ne saviez pas que l'homme pour lequel on vous demandait une faveur si grande n'était, par ses antécédens, jeté dans une profonde déconsidération, et avait pour jamais perdu la confiance publique.

»Loin de nous la pensée de protester contre un acte de votre gouvernement ; votre religion a été surprise, et nous croyons qu'il suffit de vous signaler une erreur pour qu'elle soit réparée.»

Décédé hier matin, à huit heures, ERNEST LE BLANC, âgé de 24 ans. Les amis et connaissances des familles Le Blanc et Commagny sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à neuf heures A. M.

Le convoi partira de la demeure du docteur René Lemonnier, rue Conti, entre Chartres et Levée.

Décédé hier, à 5 heures et demie du matin, à l'âge de quarante-six ans, L. L. GAINNIÉ. Ses amis ainsi que ceux de ses frères sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement. Le convoi partira de la Chapelle Obituaire, rue des Remparts, ce matin, à 9 heures.

COMMERCIAL.
Revue du Marché.
NOUVELLE ORLEANS,
SAMEDI SOIR, 28 AOUT.

COTON.—Le marché a été plus animé aujourd'hui. Les ventes se sont élevées à 800 balles, dont les trois quarts de la nouvelle récolte. Les prix sont encore très irréguliers, mais sont, pour la plupart, conformes aux cours que nous annonçons :

INFERIOR..........	6 — @ 7—	FAIR..........	— @ —
ORDINAIRE..........	7½ @ 8¼	FULLY FAIR..........	— @ —
MIDDLING..........	9 — @ 9¾	GOOD FAIR..........	— @ —
GOOD MIDDLING......[illegible]	10½ @ 10⅝	GOOD AND FINE.........	— @ —
MIDDLING FAIR..........	10¾ @ —		

TABAC—Le marché est languissant. Il ne s'est traité que 88 boucauts à 5¾ cts la livre.

SUCRE—Il y a une nouvelle amélioration dans les prix, à cause de l'ouragan qui a eu lieu dernièrement à Mobile. Il s'est vendu aujourd'hui 20 boucauts, première qualité, à 5¾ cts livre.

MELASSES—De petits lots de mélasse rebouillie ont rapporté 27 cts le gallon.

FARINE—La demande a été bonne. Les transactions se sont élevées à 2,000 barils, de $4 @ $4 25 le baril pour l'Indiana et le St-Louis, et $4 70 @ $5 pour les marques extra et de choix.

CEREALES—Il ne s'est pas fait de vente importante sur ce marché.

PORC—Les prix ont diminué. Il s'est traité quelques petits lots de mess à $17 le baril.

GRAISSE—La principale opération est de 200 barils à des conditions particulières.

JAMBON FUME—50 boucauts de jambons préparés ont été pris à 12 cts la livre.

WHISKEY—De petits lots de whiskey rectifié ont rapporté les prix que nous avons mentionnés dans notre dernière revue.

CAFE—Le Rio se vend 8¼ @ 8¾ cts la livre. Il y a peu d'acheteurs.

FRET—Le marché est calme. Il ne s'est pas affrété de navires.

CHANGE—Il s'en trouve suffisamment sur place, mais la demande est limitée. Nous cotons : Sterlings, de 10½ @ 10¾ ; Francs, 5f 12½ @ 5f 17½ ; Traites sur New-York, à 60 jours, ¾ @ 1¼ pour cent d'escompte. A vue, pair @ ¼ pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Steamship Louisiana, Forbes, pr Galveston.
Navire Helen A Miller, Galt, pr New-York
Brick Tartar, Sheer, pr Charleston
Goëlette Abeona, King, pr Hamilton
Aparecida, Perez, pr Sisal
Juven Fernando, Ascona, pr Campêche
Star, Parker, pr Aransas

Arrivés Samedi.

Steamship Orizaba, Laperle, de Tabasco
Navire Sea Eagle, Williams, du Havre
Goëlette Jane Elizabeth, Simmons, de Corpus Christi

STEAMBOATS.

Steamboat Sallie Carson, de Louisville, avec un chargement de patates, oignons, pommes, etc., pour le [illegible], &c.

Arrivés Hier.

Navire Maid of Orleans, Dennis, de New-York
Barque Swan, Carver, de Bordeaux
Brick P Soule, Smith, de la Havane
Brown, Trecartin, de Matanzas

STEAMBOATS.

Steamboat Lobo No 2, Lewis, de Ouachita, avec un chargement de coton.

Steamboat Emperor, Coton, de Bayou Sara, avec un chargement de coton.

Steamboat C. Hays, de Louisville, avec un chargement de lard, porc, patates, pommes, tabac, farine, viandes salées, &c.

Steamboat Illinois, Smithers, de St Louis, avec un chargement de farine, corde, oeufs, viandes salées, porc, patates, tabac, lard, whiskey, chandelle, &c.

Montant le Fleuve :
Propeller Lagarde, de Tabasco

Memoranda.

New-York, 13 août—Expédié, Pacific, Brewer, pr la N-Orléans ; arrivé, steamship Crescent City, Stoddard, de la N-Orléans.

Boston, 18 août—Arrivée, barque F. A. Kimball, Turner, de la N-Orléans.

Ports Etrangers.

Havre, 5 août—Arrivé, Emperor, Pedrock, de la N-Orléans.

Marseille, 7 août—Arrivé, B. L. Harriman, Arey, de la N-Orléans ; Carrabo, Nocuado, du [illegible].

Vigo, 19 juillet—Arrivé, Italy, Reed, de la Nlle-Orléans ; Mayo, do.

Lytham, 3 août—Arrivé, Isabella, Ryme, de la Nlle-Orléans.

Havre, 30 juillet—Arrivé, Oregon, Patterson, de la N-Orléans.

Queenstown, 31 juillet—Arrivé, Vernon, Fay, de la N-Orléans.

[illegible]—Arrivé à Cleveland, 4 août—Niagara, Lavering, de la N-Orléans.

Chargement de la barque Swan, de Bordeaux.

[illegible]

Chargement du navire Sea Eagle, du Havre.

[illegible]

LISTE DES NAVIRES
En chargement pour la Nlle-Orléans.

HAVRE.

Navire Robert Kellog, Barstow	partira le	5 Août
Navire Olympus, Wilson		25 Août
Navire Lemuel Dyer, Williams		21 Juillet
Navire Galena, Lowell		25 Juillet
Navire Old England, Lowell		20 Août

BORDEAUX.

[illegible]

MARSEILLE.

Navire Telamon, Crocker — 28 Juillet

LA ROCHELLE.

Navire A G Hill, Cullen — 1 Juin

BARCELONE.

Navire Modesta, Gutierrez — [illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

St Louis	[illegible], Black	4 P M
Mobile	Oregon, Heron	4 P M
Louisville	Champion, Easton	12 M
Watering Places	California, [illegible]	12 M
Covington	Uphilia, Grice	12 M
Princeton	Sultan, Estes	5 P M
Bayou Sara	Emperor, Cotton	5 P M

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La rentrée des classes aura lieu mercredi prochain, 1er septembre.

Le personnel des professeurs du Collège de la Louisiane pour l'année scolaire 1852—1853, est composé de la manière suivante :

MM. **Louis Dufau**, Principal—Pour le Français, le Latin et le Grec.

Francis Emien, Sous-Principal—Chargé de la surveillance générale, et Professeur de Français.

Le Rév. J. Comes,—Chargé des instructions religieuses pour les élèves catholiques.—Professeur d'Espagnol.

C. C. Blisbee, Maître-ès-Arts,—Anglais et Littérature Anglaise.

S. H. Torrey, Maître-ès-Arts,—Mathématiques et Sciences Physiques et Naturelles.

L. C. Barns,—Chargé de la surveillance générale et des classes élémentaires d'Anglais.

Gaunt,—Professeur d'Ecriture.

Arts d'Agrément :

MM. **Auguste Brocard**,—Professeur de Chant.
Molling,—Professeur de Piano.
Lion,—Professeur de Dessin.
Gilbert et Alphonse Boelère,—Professeurs d'Escrime.
—Professeur de Gymnastique.
Devoti,—Professeur de Danse.

N. B.—Les leçons de Chant et de Gymnastique sont obligatoires pour tous les Elèves et ne se paient ensemble que 50 cents par mois. Les autres leçons sont facultatives et se paient :

Le Piano, ...$6 par mois | L'Escrime, ... $4 par mois.
Le Dessin, ..$4 " | La Danse, .. $5 "

30 août—3

AVIS.

Les propriétaires de l'hôtel des Chênes Verts à Biloxi annoncent que les dégâts causés à l'établissement par l'ouragan de la semaine dernière, ont été réparés et que les pensionnaires peuvent toujours en toute confiance se rendre à l'hôtel, où ils trouveront tout le comfort désirable.

30 août—6

A LOUER.

Un magasin à trois étages, en briques situé rue Royale No 150, entre Toulouse et St-Louis. Les clefs en seront livrées le premier novembre prochain.

Trois magasins, dont deux forment l'encoignure Hôpital et Gallatin, et l'autre No 5, rue Hôpital.

Les clefs en seront livrées immédiatement.

UN BUREAU au rez-de-chaussée No 31, rue du Canal. La clef en sera livrée le premier novembre prochain.

S'adresser à EDWD. SHIFF & Co.
30 août—3ps No 129, rue de la Commune.

REÇU par le navire Sea Eagle, du Havre, un ASSORTIMENT COMPLET ET CHOISI DE MÉDICAMENS FRAIS, brevetés expressément pour l'usage des familles, et à vendre à des prix réduits par le soussigné :

Médicamens brevetés.

Sirop anti-phlogistique de Briant ; Papier chimique de Fayard & Blayn ; Papier épispastique de Vée, numéros assortis ; Papier adoucissant pour cautères ; Pilules de Blancard, à l'iodure ferreux ; Capsules gélatineuses de Raquin ; Poudre ferrée du docteur Quesneville ; Poudre de charbon végétal médicinal du Dr Belloc ; Sirop de pointes d'asperges, de Johnson ; Chlorure d'oxyde de sodium, ou liqueur de Labarraque ; Rob anti-syphilitique de Boyveau Laffecteur ; Sirop et pâte pectorale de nafé d'Arabie ; Dragées de lactate de fer, de Gélis & Conté ; Grains de Santé du docteur Frank ; Purgatif et vomi-purgatif de Leroy ; Sirop de dentition du docteur Delabarre ; Odontine et élixir odontalgique de Pelletier ; etc. etc.

Produits chimiques.

Sous-nitrate de bismuth, Codéine ; Sulfate de strychnine ; Kermès minéral ; Iodure de fer, de soufre et de mercure ; Sulfate de strychine ; Atropine ; Digitaline ; Aconitine ; Sulfate de quinine ; Nitrate d'argent ; Saccharate de chaux ; Piperine et Salicine ; Lactate de fer ; Valériate de fer, de zinc et de quinine, etc., etc., etc.

Divers.

Fécule fraîche de pommes de terre ; Sirop de fleurs fraîches de violettes ; Bonbons de chocolat et de guimauve ; Pâtes pectorales ; Gomme ; Bricks ; Eau de Mélisse des Carmes ; Etuis à lancettes ; Boîtes à pilules extra-fines ; Bonnes Tranquilles ; Noir ; Caustique ; Castoréum en poudre ; Extraits de toutes sortes, préparés dans le vide ; Esprit de jasmin et de violettes ; Pâte [illegible] de Regnauld ; Gomme arabique en poudre No 1, Huile de croton tiglium ; Onguent populeum ; Têtes de Pavots, etc., etc., etc.

Parfumeries.

Huile antique surfine, formes variées ; Extraits doubles pour le mouchoir, flacons cristal taillé ; Savon surfins au suc de laitue ; Savon aux fleurs d'amandier ; Cosmétiques, Pommades, etc. etc., de la célèbre maison Rougemont & Condray, de Paris.

E. E. MOUGIN, pharmacien,
30 août Enc. des rues Dauphine et Bienville.

[Lower part of column partly illegible: notice of landing from the ship Lancaster — barriques vin rouge, barriques vin blanc.]

AUX CONTRACTEURS DU CHEMIN DE FER.

DES propositions cachetées seront reçues dépôt ce soir jusqu'au 1er lundi de septembre prochain, au bureau de la compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, No 13 Commercial Place, pour les ouvrages et matériaux suivants, savoir :

Pour couper et éclaircir le bois à partir de la ligne du chemin de fer, cent cinquante pieds de large, commençant à la Nouvelle-Orléans, sur une distance de quarante six milles jusqu'aux terres hautes au nord de la passe Manchac. Les contracteurs feront leurs offres à raison de —— piastres par mille. La ligne sera divisée en sections d'un mille chacune commençant à la Nouvelle-Orléans par le No 1 et de là continuant dans le même ordre régulier vers le Nord.

Des soumissions seront reçues en même temps pour l'ouverture du chemin à raison de — cents par verge de cube, pour les fouilles et les chaussées. Les habitans qui désirent ouvrir le chemin, ou faire les fouilles, les chaussées et les fossés à travers leurs habitations sont priés de passer au bureau de la compagnie du chemin de fer.

1018—Des propositions seront reçues en même temps pour trente mille poutres, de dix pouces carrés et de vingt-cinq à trente pieds de long. Lesdites poutres doivent être du meilleur bois de pin jaune et exempt d'aubier, sur une longueur de quinze pieds à l'une des extrémités. Aussi—Cent vingt mille pieds courans de poteaux (scantling) faits soit du cœur de pin jaune ou de cypre et ayant 8 à 10 pouces de largeur et vingt-quatre, vingt-huit ou trente deux pieds de long. Lesdits poutres et poteaux seront livrés en quantités égales pendant les mois de novembre et d'avril prochain inclusivement et aux endroits suivans :—Un quart sur le rivage occidental du lac Pontchartrain ; un quart à la passe Manchac sud, près du lac Maurepas ; un quart à la passe Manchac nord, près du lac Maurepas ; et le reste à un point sur les terres hautes, où le chemin quitte les cyprières. Les propositions seront reçues à raison de — cents par pied courant, tant pour les poutres que pour les poteaux.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie du chemin de fer.

N. B.—Des propositions seront aussi reçues entre le 1er septembre et le 1er lundi d'octobre prochain, pour défricher et éclaircir et exécuter les travaux de terrassement du reste du chemin (quarante et un milles) entre la cyprière et la frontière de l'Etat.—Cette section se compose exclusivement de terre-haute.
JAMES ROBB, président.
JOHN CALHOUN, secrét.
16 juill—en 6 sep

Il est important pour les jeunes gens qui désirent être prêts pour la saison des affaires, de commencer à prendre des leçons, attendu qu'on trouve des emplois lucratifs en septembre et octobre.

L'Académie d'Ecriture et de Tenue de livres de DOLBEAR, 56, rue du Canal (établie en 1832) est ouverte de 7 heures A. M. à 9 heures P. M.

Classes particulières pour les Dames, comme d'habitude.
RUFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal

Les personnes capables peuvent gagner de $1000 à $3,000 par an.

Les Négociants viennent ici demander des commis, &c. 1 sept

BONNE OCCASION.

On vendrait à bas prix la goëlette ELMINA, de 23 tonneaux ; elle est toute neuve, construite en 1851, à Algiers. Ses agrès et son équipement sont complets ; elle est en parfait état et pourrait immédiatement prendre la mer ; elle conviendrait également pour faire le cabotage sur le fleuve. On peut la visiter de ce côté du fleuve, en face du rail-road du lac Pontchartrain.

Pour les conditions, s'adresser au No 84, rue Bienville. 1 août—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 5 août 1852.

A UNE assemblée de la Direction tenue ce jour, les préambules et résolutions suivants ont été adoptés :

Attendu que la mort de Christopher ADAMS Jr a créé une vacance parmi les Commissaires élus le 3 mai 1852 pour mettre à exécution les clauses de l'acte intitulé : "Un acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens" passé le 10 mars 1852 ; En conséquence,

Il est résolu, qu'une assemblée des actionnaires de la dite Banque aura lieu, à la maison de la Banque le 1er jour de septembre prochain, pour l'élection par les dits actionnaires, d'un Commissaire pour remplir la dite vacance.

Les actionnaires sont priés de venir personnellement ou de se faire représenter.
Par ordre, HENRY PEYCHAUD, Caissier pro tem.
6 août—6j

Habitation à vendre.

UNE HABITATION située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant dix arpents de face sur 80 arpents de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une sucrerie, un moulin à scie, une maison de résidence, les cabanes à nègres, magasins, etc., etc. et la récolte sur pied, consistant en 105 arpents de plants de cannes et de mais, 60 arpents de cannes et de rejetons et 160 arpents de souches de la deuxième année.—Avec les animaux, les instruments aratoires et autres objets, etc., etc., et quarante-six esclaves.

Aussi UNE HABITATION dans la paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi à une distance d'environ 33 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant 16 arpents, plus ou moins, de face, sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur, ainsi qu'une certaine portion de terre située derrière ladite habitation, mesurant 348 acres,—et soixante-douze esclaves.

Pour les termes et conditions, s'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane.
HY. PEYCHAUD, Caissier pro tem.
9 août—1m

Compagnie du grand Chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1852.

A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie qui a eu lieu aujourd'hui, l'honorable J. H. OVERTON a été nommé président à l'unanimité en remplacement de Christopher Adams Jr, décédé. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
24 août—if

Compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1852.

LES actionnaires de cette Compagnie sont par le présent notifiés qu'un versement de dix pour cent sera dû et payable au bureau de la Compagnie, au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse, soixante jours après la date du présent avis.

Par ordre du bureau des directeurs.
BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
23 août

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Bureau du Grand Chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle Orléans et des Opelousas.
Nouvelle-Orléans, 21 août 1852.

DES PROPOSITIONS cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au premier lundi d'octobre prochain pour ouvrir, préparer et niveler les premiers cinquante milles du chemin au dessus d'Alger.

Les plans et le cahier des charges pourront être examinés au bureau après le 20 septembre.
JAMES G. GIBBES, Ingénieur en chef.
25 août

Terre pour un dépôt à Alger.
Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.

Nouvelle-Orléans, 26 août 1852.

AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau de cette Compagnie jusqu'au 25 de septembre prochain, pour la vente de la quantité de terre, cultivée ou non cultivée, située entre la limite inférieure de Duvergerville et du Canal Verret, qui sera nécessaire à la construction de dépôts pour le commerce de cette voie.

On peut obtenir des renseignements au bureau de cette Compagnie, relativement à la quantité de terre voulue, laquelle peut varier selon l'étendue et la nature du terrain. Les propositions doivent porter sur l'enveloppe : "propositions pour un dépôt."

Par ordre du bureau des Directeurs.
BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
27 août

GRAINES.—Un assortiment frais de graines d'automne à notre magasin de grainier, 20 rue du Canal et 41 St-Charles. GAY & NELSON, grainetiers-fleuristes &c.
25 juil—30

INSTITUTION DE Mme LE TELLIER.

MME LE TELLIER, ex Principale de l'Ecole publique, rue Bourgogne, 1er district, prévient les parents que la rentrée des classes aura lieu le 1er septembre. L'éducation, outre les branches d'une instruction solide seront enseignées, en anglais et en français, par des professeurs de talent. [illegible]

Les nombreuses élèves, depuis dix ans confiées aux soins de Mme LE TELLIER, et qui, pour la plupart, sont aujourd'hui de jeunes femmes distinguées, lui font espérer la bienveillance des familles.

Mme LE TELLIER ne prend que des élèves une mère et une amie ; aucune peine n'est épargnée pour en rendre l'instruction solide, et les pénalités et le régime, dans la maison, de parfaite propreté de [illegible]. 28 août—3m

COLLEGE ST-JOSEPH, Bardstown, Kentucky

DEUX professeurs de cette Institution seront chargés de recevoir les élèves à la Nouvelle-Orléans pour Louisville, vendredi prochain, 3 de courant, à bord du bateau à vapeur Bayou Sara, [illegible].

Quiconque voudra les voir devra s'adresser à M. J. B. Steel, No 61 rue du Camp. 26 août—3t

COLLEGE WASHINGTON.

M. W. G. WILLIAMS ayant raffermi sa santé par un séjour d'une année sur les bords du lac, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il rouvrira son collège le 1er octobre prochain. [illegible]

CONDITIONS.—Enseignement de l'anglais et du français,

Demi-pension	$15 par mois.	
Elèves âgés de plus de 12 ans	10	par mois.
" de 9 à 12	8	"
" moins de 9 ans	6	"

payable à la fin de chaque mois.

Pour plus amples renseignements, l'on pourra s'adresser à MM. J. Tuyes, J. L. Lewis, au docteur J. H. Lewis, à F. B. Lebeau, à F. J. Forstall, à L. Lebeau, à P. K. Wagner, à J. N. Metz, et à W. C. C. Claiborne. 26 août—1m

INSTITUT MILITAIRE DE L'OUEST
Drennon Springs, Henry County, Kentucky

LA seconde session de l'Institut commence le 1er lundi de septembre et la session sera terminée le 1er lundi de juillet. [illegible]

Les communications doivent être adressées au Col. E. B. JOHNSON, Surintendant ou à SMITH & JOHNSON, 67, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, agents de l'Institut Militaire de l'Ouest. 27 août—12

JEFFERSON ACADEMY,
53, rue Bourbon.

CETTE institution sera fermée à partir du 15 du courant jusqu'à la fin du mois.

Les classes s'ouvriront le 1er septembre.
17 août—14 f

Collège ST-VINCENT, Cap Girardeau.

LE président de cette institution arrivera à la Nouvelle Orléans vers le 26 du courant et y séjournera quelques jours. On peut le voir chez l'archevêque Blanc, rue des Ursulines. Il se chargera de quelques pour le collège.

Voyez le prospectus du collège dans une autre colonne. 26 août—15sept

UNIVERSITE DE ST-LOUIS.

LES exercices de cette institution populaire recommenceront la première semaine de septembre.

Les parents et tuteurs qui ont une excellente occasion d'y envoyer leurs enfants sous la garde de deux des professeurs qui doivent partir de la Nouvelle-Orléans pour St-Louis, à bord du bateau à vapeur Iowa, vers le 27 du courant.

Pour plus amples informations, s'adresser à messieurs du collège des jésuites de cette ville, ou à THOS. S. ELDER & Co, agents,
16 août—12 f 101, rue Tchoupitoulas.

LIQUIDATION
Grands sacrifices.
$250,000 DE MARCHANDISES SECHES
EN LIQUIDATION,
PAR
M. R. Haggerty & Frere
No 58 rue du Canal et No 8 rue Royale.

S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement nos anciennes pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage-là qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES.
Nous avons maintenant en magasin :

3,000 pièces Toile d'Irlande ;
670 pièces Toile à drap 11-4 ;
12,000 pièces Ouvré ;
3,000 pièces Serviettes damassées
6,000 pièces Nappes damassées ;
2,300 Damassé en pièces ;
5,300 Services de toile ;
300 pièces Platilias ;
4,000 pièces Bretagnes ;
2,000 pièces Batugalas ;
1,000 pièces Toile de Paris ;
1,000 pièces Toile de Coutray ;
500 pièces Mousseline ;
400 pièces Mousseline écrue ;
5,000 pièces Coton blanc ;
1,000 pièces Toile d'habitans ;
300 pièces pour rideaux de galerie
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS

Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETÉ PLUS DE $50,000 DE CES SEULS ARTICLES ; NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES.

$25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour le marché du Sud.

Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle.

[illegible]

A moitié de leur valeur.

[illegible]

Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises non vendues au moment où le magasin fermera seront envoyées à l'encan.

MARCHANDISES NOUVELLES.
Récemment reçues
par le steamer Wm. Penn, par SIMPSON, 50, rue Canal.

UN chargement [illegible]

VINGT-CINQ POUR CENT
au dessous des cours habituels.
Au nombre de ces marchandises se trouvent :

[illegible]

Seront vendus aux bas prix habituels de la **SIMPSON, 50, RUE CANAL**

Steamship Benj. Franklin.

[illegible]

Corsets français, sans coutures.
[illegible]
F. JAUFFROID, No 62, rue de Chartres

No 34, rue de Chartres, encoignure Douane.
Grande liquidation de Marchandises de Nouveautés.
OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames que désirant renouveler entièrement son stock à la saison prochaine, elle vendra à de grand rabais tout son riche assortiment de marchandises de nouveautés [illegible]

INONDATION.
AVIS AUX PLANTEURS.
Couvertures de M. Grunier.

H. DE GOER & RIFFLARD—Seuls agents aux Etats-Unis, ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et négocians [illegible]

F. JAUFROID,
MAGASIN DE VARIETES,
62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane
FRANGES et rubans,
GANTS satin et fleurs,
VELOURS soie et dentelle,
EVENTAILS [illegible]
PARFUMERIES [illegible]
BAS et chaussettes,
LAINE à broder et canevas.

Et en général, tous les objets nécessaires à la toilette.

Dépôt de cuillères et fourchettes de Christofle [illegible]

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfans.
FRANCIS PARISH & Co.

[illegible]

Cheminées, Chenets.
[illegible]

[Remaining small advertisements in the right-hand columns (wine, cognac, cigars, leeches, Genièvre de Hollande, Eaux de Bladon, Vins rouges, Mme L. Claret accoucheuse, Produits chimiques, liqueur désinfectante, grocery and commission notices) are only partly legible.]

GOUTTES DE THIELMANN.
Contre le Choléra.

CES Gouttes, d'une efficacité incontestable contre les crampes d'estomac, les coliques, le dévoiement et généralement contre tous les symptômes de l'attaque du choléra, devraient se trouver sous la main dans toutes les familles et dans la maison de tout voyageur. Nos honorables habitans auront, qui sont pour la plupart éloignés des pharmacies et des secours de la médecine, une ressource précieuse. [illegible]
F. P. DUCONGE, 39, rue de Chartres
23 août

Mme. L. CLARET,
Accoucheuse,
Reçue par la Faculté de Paris
Nº 176, RUE BOURBON,
Entre Toulouse et St-Pierre.

PRODUITS CHIMIQUES.
LIQUEUR DESINFECTANTE
Anti-Contagieuse,
A VENDRE par bouteille et demi-bouteille, chez VON. HEBERT & CO, 169, rue de Chartres